

**COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du 28 mai 2021**

Les délibérations sont consultables en Mairie

L'an deux mille vingt et un et le vingt-huit mai à 18h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Pressoir de Joug Dieu compte tenu des mesures sanitaires, sous la présidence de Monsieur Roger THEVENOT.

Présents : Roger THEVENOT, Michel BERTHET, Valérie BOUILLOUX, Jean-Luc PAQUELIER, Crystelle CHANAUD, Catherine PATUEL (Arrivée pour la délibération n°32-2021), Guy LONGEPIERRE, Françoise CURAILLAT, Robert GUILLARD, Claire DE CROMBRUGGHE, Cyrille BOUCHY, Fabienne FARGEOT MENEZES, Florie JAILLET, Céline CARREIRO, Anthony MARASCO, Coralie LUTAUD, Alain HOUDINET, Annick GUYON, Rémi BESSON.

Absents Excusés : Dominique RABILLOUD (Pouvoir à Claire DE CROMBRUGGHE), Patrice DUPONT (Pouvoir à Michel BERTHET), Christian JOLIVET (Pouvoir à Valérie BOUILLOUX), Marie-Bénédicte LEBEGUE (Pouvoir à Alain HOUDINET).

Ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance,
 - Demande de subvention,
 - Contribution de soutien,
 - Modalités de gestion du plan d'eau,
 - Tarifs du plan d'eau,
 - SYDESL : dissimulation des réseaux Route du Port d'Arciat,
 - Participation aux centres aérés,
 - Rapport de la CLECT : GEPU,
 - Vente de terrain,
 - Règlement de formation,
 - Divers.
-

Le procès-verbal de la réunion du 15 avril 2021 est lu. Avec 4 CONTRE (Alain HOUDINET, Annick GUYON, Rémi BESSON, Marie-Bénédicte LEBEGUE), le procès-verbal est adopté.

Monsieur Jean-Luc PAQUELIER, Monsieur Alain HOUDINET et Monsieur Rémi BESSON se proposent pour être secrétaire de séance. Il est procédé au vote, le conseil a choisi pour secrétaire de séance Monsieur Jean-Luc PAQUELIER.

Le Maire indique qu'il retire de l'ordre du jour le point concernant les modalités de gestion du plan d'eau, les discussions étant en cours.

Il a reçu de la part de Monsieur Alain HOUDINET et Céline CARREIRO des questions qui seront évoquées en points divers.

Délibérations :

Demande de subvention FIPD Vidéoprotection

Le conseil municipal donne à l'unanimité tous pouvoirs au Maire pour signer les actes et documents nécessaires à cette prise de décision.

Contribution de soutien

Le conseil municipal donne à l'unanimité tous pouvoirs au Maire pour signer les actes et documents nécessaires à cette prise de décision.

Tarifs du plan d'eau

Le conseil municipal, avec 7 ABSTENTIONS (Robert GUILLARD, Florie JAILLET, Anthony MARASCO, Alain HOUDINET, Annick GUYON, Rémi BESSON, Marie-Bénédicte LEBEGUE), fixe les tarifs du plan d'eau et ceci à compter du 25 juin 2021 :

Entrée de 0 à 3 ans	Gratuit
Entrée à partir de 4 ans	2,50 €

SYDESL - Enfouissement réseau électrique

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le projet technique, le plan de financement et le montant de la contribution communale.

SYDESL - Enfouissement réseau télécommunication

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le projet technique, le plan de financement, le montant de la contribution communale et autorise le Maire à signer la convention.

SYDESL - Projet éclairage public

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le projet technique, le plan de financement et le montant de la contribution communale.

Participation aux centres aérés de La Chapelle de Guinchay et de Chaintré/Vinzelles/Varennnes-Les-Mâcon

Le conseil municipal, décide à l'unanimité, au titre de l'année 2021, de maintenir cette aide de 7,00 € par journée/enfant et résidant sur la commune. Elle sera versée aux centres aérés de La Chapelle de Guinchay et du Sivom de Chaintré/Vinzelles/Varennnes-Les-Mâcon, au vu de la présentation d'un état de présence, en fin de séjour.

Adoption du rapport de la CLECT - GEPU

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le rapport de la CLECT relatif à la compétence « Gestion Des Eaux Pluviales Urbaines » transférée au 1^{er} janvier 2020 à MBA.

Cession de terrain

Le Conseil municipal, avec 2 ABSTENTIONS (Alain HOUDINET et Rémi BESSON) donne tous pouvoirs au Maire, pour signer les actes et documents nécessaires à cette prise de décision.

Règlement de formation

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'adopter le règlement de formation ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1er juin 2021,

DIVERS :

➤ Décisions du Maire :

<i>N° de la décision</i>	<i>Date</i>	<i>Délégation utilisée</i>	<i>Décision prise</i>
7	12/04/2021	Décider du renouvellement de concession	Renouvellement de concession
8	30/04/2021	Décider du renouvellement de concession	Renouvellement de concession
9	11/05/2021	Décider de la vente de concession	Achat de concession

- Suite à la demande de Rémi BESSON, il est fait lecture de l'article n°1 de la charte de l'élu et il dénonce le non-respect du règlement du PLU dans certains cas. Il dit ne pas avoir été informé de la modification de la largeur de voirie dans le cadre de la restructuration de la Route des Vignobles. Il dit qu'initialement la largeur définie était de 5,50 m. Michel BERTHET répond que c'est bien ce qui a été vu en commission voirie initialement, mais la décision finale vient de la DRI qui pour des raisons de sécurité et de fluidité de la circulation a exigé une largeur de 6,40 m.
- Jean-Luc PAQUELIER fait un point sur le bâtiment du restaurant scolaire et de la bibliothèque. La commission a proposé de choisir la SEMA pour la réalisation de l'avant-projet, ce qui a été validé par le Maire. Il est en attente du chiffrage par la société.
- Crystelle CHANAUD indique que suite au sondage seules 3 familles ont émis le souhait de s'investir au sein de l'association. Faute de bénévoles en nombre suffisant il sera proposé au prochain conseil municipal de municipaliser ce service après avoir exposé les incidences financières quant au coût supplémentaire demandé aux parents.
- Valérie BOUILLOUX informe le conseil municipal sur l'organisation des élections départementales et régionales sur le plan administratif et sanitaire. Jean-Luc PAQUELIER présente le tableau de présence pour les élections départementales et régionales.
- Monsieur le Maire indique avoir reçu des remerciements de l'Association des Maires des Alpes Maritimes suite à l'octroi d'une subvention par le conseil de 1 000 €.
- Monsieur le Maire indique que la randonnée cyclotouriste aura lieu le 13/06.
- Monsieur le Maire explique qu'il a été sollicité pour l'achat d'un terrain situé aux abords de l'école. Il nous explique avoir été contacté pour une cession d'un puit dans le cadre du patrimoine. Si acceptation il faudra acquérir une parcelle d'environ 200 m² pour accéder à celui-ci. Le conseil municipal donne un accord de principe pour ces achats qui seront proposés lors d'un prochain conseil.
- Céline CARREIRO demande où en est le dossier de la voie bleue. Michel BERTHET indique que MBA est en train de réaliser le trajet, et passera dans l'Ain, pont Mitterrand, Port de By, chemin existant autour du lac et sur le chemin de halage.
- Céline CARREIRO demande si, suite à la dernière réunion, il y a des éléments nouveaux concernant les servitudes sur le terrain MAES. Jean-Luc PAQUELIER indique avoir contacté et relancé la propriétaire afin que son notaire fasse le nécessaire. Nous sommes dans l'attente du document.
- Alain HOUDINET indique n'avoir reçu aucune directive particulière pour proposer l'article de l'opposition dans le bulletin municipal. Monsieur le Maire rappelle que les modalités sont précisées dans le règlement intérieur. Catherine PATUEL indique avoir envoyé les instructions par mail pour les articles en vue du prochain bulletin. Alain HOUDINET pose la question de savoir si les 1 600 caractères comprennent titre, signature, etc. La réponse est oui.
- Alain HOUDINET dit que les réunions du conseil municipal pourraient être diffusées en direct sur Facebook et le site internet de la commune pour notamment faire en sorte que les jeunes s'intéressent au fonctionnement de la commune et permettre l'accès à l'information aux personnes ne pouvant se déplacer. Catherine PATUEL indique qu'elle n'a vu dans le public que deux personnes depuis deux mandats et peu de jeunes aux monuments lors des manifestations commémoratives. Il est procédé à un sondage à main levée, la quasi-totalité est contre une

diffusion en direct. Michel BERTHET propose que ceci soit évoqué et éventuellement initié au sein du conseil communal des jeunes.

La séance est levée à 20h55